



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 OCTOBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 1 octobre 2025, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 27 septembre 2025 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Jocelyne CEZAR, Éric CHAUDOREILLE, Patricia CANAL, Rémy COSTA, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE, Michel TOULOUZE

Absents excusés :

Karine DUBOIS ; Jean-Claude BUET ;

Absents :

Cédric CONVERTINI ;

Secrétaire de séance : Jocelyne CEZAR

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

1. Actualités

Quelques points d'actualité sont présentés au Conseil. Ces points ne nécessitent pas de compte rendu.

2. Compétence Scolaire, versement Brignon

Dans le cadre de la compétence scolaire transmise aux communes par Alès Agglomération, il convient d'effectuer un versement entre les 2 communes pour les enfants scolarisés d'une commune à l'autre.

Nous sommes en attente d'un versement d'Alès Agglo ; suivant le montant, il conviendra d'effectuer un versement sur 2025 à Brignon.

A revoir lors d'un prochain conseil.

3. Délibération Poteaux Incendie

Objet : Groupement de commandes (articles L2113-1 1°, L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique) entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-1 1°L.2113-6 à L.2113-7,

Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 52 communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,

Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,

Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

VOTE À L'UNANIMITÉ

4. Fonds de concours Travaux voirie STEP

Concernant les travaux de voirie pour accéder à la STEP de la Commune, travaux pour un montant total de : 17 280 euros HT, il est proposé au Conseil de demander une aide à Alès Agglomération via un fonds de concours pour un montant de : 8 640 euros.

VOTE À L'UNANIMITÉ

5. Organisation du Téléthon

La date du samedi 6 décembre est retenue. Une organisation similaire aux années précédentes avec un repas et une soirée musicale est prévue.

6. Pluvial Lascours (Mas Tufany Sud)

Suite aux dernières fortes pluies (plus de 120mm), les 5 nouvelles maisons au Mas Tufany Sud, ont eu de l'eau qui est rentrée par leurs accès.

La commission urbanisme s'est rendue sur place et a pu constater que la route sert de rivière à la pluie.

Pour résoudre le désordre, il semblerait que la création d'un fossé juste avant la 1^{ère} maison, permettrait de rediriger les eaux de pluie avant qu'elles n'atteignent les devant de maisons. Reste à voir où ce fossé pourrait se jeter, idéalement dans le fossé existant à la Guinguette.

Nous allons étudier les solutions rapidement.

7. Point Association Chats Vagabonds

L'association qui a pour but la stérilisation, l'identification des chats errants et leur alimentation, sur les communes de Cruviers-Lascours et Brignon, a déboursé au 1er octobre, 2514 euros en frais vétérinaires (stérilisations, identifications, consultations et soins de chats malades ou accidentés, consultations et soins des chatons recueillis) et 871 euros en croquettes.

Ces frais sont couverts par les subventions de nos deux communes, par les adhésions et dons de particuliers ainsi que par diverses participations à des manifestations festives.

Nous avons, depuis 2022, stérilisés 50 chats à Cruviers-Lascours et 60 chats à Brignon . On nourrit quotidiennement sur notre commune, entre 6 et 10 chats (près de notre cabane) et une quinzaine à Brignon.

Nous recueillons chaque année entre 5 et 6 chatons.

Tous ont été adoptés sous contrat associatif.

8. Point Distillerie

Pour poursuivre notre partenariat avec eux au travers de rencontres régulières, nous avons rendez-vous ce mois-ci avec les dirigeants.

Cet été, les nuisances ont été nettement réduites.

2 incidents à signaler :

- La distillerie a stoppé un bassin qui effectivement dégageait des odeurs nauséabondes,
- Pour les mouches, la contamination étant très localisée, limitée aux habitations les plus proches, il semblerait qu'elle soit due à une tonte d'herbes hautes à proximité des bassins ou une éventuelle interruption du traitement de courte durée (quelques jours).

Ce qui est certain, c'est que le déplacement de la plateforme pendant la période d'avril à mi-septembre a résolu une partie de la problématique des mouches.

Nous restons vigilants.

9. Point Finances

Nous faisons un point d'étape à 9/12 de l'année budgétaire. Les dépenses prévues engagées sont réalisées à 75%.

Par de remarque particulière.

10. Reprise de l'épicerie

L'épicerie devrait être transmise aux futurs acheteurs courant octobre.

Nous profitons du changement de locataire pour réaliser des travaux d'amélioration du commerce.

L'idée principale serait d'ouvrir l'accès entre le garage et l'épicerie, ce qui permettrait de créer dans l'épicerie un « lieu convivial », qui pourrait recevoir des associations, des manifestations, des conférences.

Une seconde partie des travaux consiste à améliorer l'accessibilité.

Les devis présentés sont bien en-dessous des prix du marché. Nous remercions au passage l'effort de l'entreprise du village pour permettre la réalisation de ces travaux.

Les travaux de gros œuvres pourraient être financés par la commune, et les différents aménagements intérieurs par les repreneurs.

Voici les différents chiffrages :

- Création de l'ouverture : 4 500 euros HT
- Aménagement du garage : 8 600 euros HT
- Dalle extérieure : 3 100 euros HT

Montant total 16 200 euros HT.

Le conseil municipal est conscient que c'est un gros investissement, mais du fait de ces travaux, le commerce est valorisé pour l'avenir, et permettra un développement de l'activité.

La création de ce « lieu convivial » est important pour le développement de l'animation du village.

Sur ces travaux, le minimum de subventions que nous pourrions obtenir est un fonds de concours d'Alès Agglo, qui représenterait 50% du montant HT, ce qui laisserait à la commune la charge de 8 100 euros.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil de voter les travaux.

Mme Canal ne souhaite pas prendre part au vote.

VOTE À L'UNANIMITE

11. SMA : Service Minimum d'Accueil

Afin de répondre à la problématique pour les parents ne pouvant pas faire garder leurs enfants en cas de grève des enseignants, nous mettons en place un service minimum qui reste une simple garderie, mais qui permettra aux parents qui ne peuvent faire autrement, de déposer leurs enfants quand même.

Les parents sont invités à garder leurs enfants, s'ils le peuvent, en cas de grève de l'enseignant.

Pour le matin, c'est Sabine MARTIN qui aura la charge de la garderie.
Pour l'après midi, c'est Betty qui s'occupera de la garderie.

A l'issue, nous pouvons demander un défraiement à l'Etat.

12. Spectacle de Noël

La date retenue est le 21 décembre à 15h.

Muriel MILLOT ayant sélectionné au préalable plusieurs propositions d'artistes, notre choix se porte sur « Titine la Clownette » pour un montant de 549 euros.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
La séance est levée à 22h20.